

Suisse actuelles

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Nutzungsbedingungen

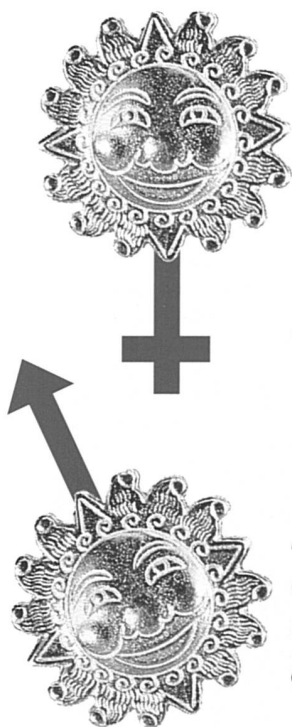
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Suisse alémanique: UFF! Le cri de guerre des féministes

Une coalition de groupes féministes suisses alémaniques se lancent à la conquête de nouveaux sièges aux Chambres fédérales. Un projet ambitieux pour cet automne.

Imposer les questions féministes dans les débats électoraux et obtenir un nombre suffisant de femmes pour former un groupe au Conseil national, tels sont les buts principaux – et ambitieux – de UFF (Unabhängige Feministische Frauenlisten – «listes de femmes indépendantes féministes»), pour les élections de cet automne. Si cette coalition électorale, issue de cinq cantons suisses alémaniques, voit son projet aboutir, cela permettrait à des féministes de siéger dans les commissions du Parlement. UFF revendique également un siège au Conseil des Etats, avec la candidature de la conseillère nationale zurichoise Christine Goll (FraP!). Et l'espoir d'obtenir enfin un espace pour une politique féministe dans le «Stoeckli».

La UFF a été fondée en mars 1993 par les représentantes de sept groupes politiques de femmes, tous indépendants des partis. La plupart d'entre eux sont déjà représentés dans les parlements locaux ou cantonaux. Ainsi, le «Politische Frauengruppe» de St-Gall (PFG), la plus ancienne des listes de femmes en Suisse, possède un siège au Conseil cantonal depuis 1980. La «Frauenliste» de Bâle-Ville (FraB) a acquis, en 1992, 5 sièges au Grand Conseil. La «Unabhängige Frauenliste» de Lucerne, issue en 1987 d'une scission des Verts, tient un mandat au parlement cantonal, ainsi qu'un siège au Conseil de la Ville. La FraP! (Frauen macht Politik!) de Zurich a 5 sièges au Conseil communal, 2 au Conseil cantonal, et un mandat au Conseil national, obtenu en 1991 par Christine Goll. Les groupes les plus jeunes sont la «Frauenliste» de Bâle-Campagne qui participait pour la première fois le mois dernier aux élections cantonales, et la «FraPoli» d'Argovie, fondée en 1993, dont la campagne de cet automne sera une première expérience.

Renforcer la représentation des féministes dans toutes les institutions politiques et économiques est un véritable credo pour les

membres de l'UFF. Mais de quel féminisme parlent-elles? «La base de notre politique est une critique radicale à l'égard des structures patriarcales du pouvoir et une participation tenace à tous les niveaux de la société, de la politique et de l'économie», affirmait un premier communiqué de presse en 1993. La préparation de la campagne électorale au niveau national a créé l'occasion de préciser les contenus de cette politique qui «ne se limite pas à des questions d'égalité entre les sexes» (communiqué de presse de décembre 1994). Quels seront alors les thèmes de la campagne électorale de l'UFF? A part les «inévitables» actualités comme le GATT et l'Europe – où les positions ne sont pas encore discutées à fond –, les femmes de l'UFF veulent se concentrer sur trois sujets. D'abord, la politique économique et sociale: «Il s'agit de développer, pour le futur, des perspectives visionnaires se rapportant à la qualité et aux différentes formes de vie», affirme Ursula Glück, candidate sur la liste de Bâle-Ville. Et de préciser: «Cela suppose que nous revendiquions une autre répartition des ressources qui remplace l'actuelle croissance économique infinie; sur les bases, bien sûr, d'un nouveau partage du travail rémunéré et non-rémunéré entre hommes et femmes.»

La politique de sécurité occupe une place importante dans les revendications de l'UFF: «Ce qui nous intéresse, précise Christine Goll, ce ne sont pas les idées fixes sur le thème de la «sécurité intérieure», terme inventé par le conseiller fédéral Koller et repris surtout par les partis de droite. Nous revendiquons une politique de sécurité féministe, c'est-à-dire une politique qui, entre autres, se dirige contre la violence des hommes à l'égard des femmes». Enfin, l'UFF veut lancer un débat sur une politique de migration antiraciste et anti-sexiste. Dès sa fondation, ses membres ont critiqué les différentes révisions de la législation suisse en matière d'asile et de droit



En mars 1993, le soleil de Christiane Brunner rassemblait les femmes. Sept groupes politiques féministes, indépendants des partis, unissent leurs forces. (Photo: S. Klein)

des étrangers. Elles demandent qu'on reconnaisse la situation spécifique dans laquelle se trouvent les femmes réfugiées et migrantes.

Et la révision de l'AVS...? Michèle Spieler, candidate sur la liste des femmes du canton d'Argovie (FraPoli), ne nie pas que cette question sera épineuse dans la campagne féministe. «L'UFF s'était exprimée très vite en faveur du référendum. Nous sommes toutefois conscientes qu'il existe des positions et des appréciations politiques différentes par rapport à cette question. Nous pensons que ces différences doivent être discutées ouvertement et dans un esprit de solidarité entre les femmes. C'est pourquoi l'UFF organise, dans les trois mois à venir, une série de débats publics contradictoires dans plusieurs cantons.»

A côté de l'élaboration des contenus de sa politique féministe, l'UFF doit maintenant préparer la stratégie de la campagne. Et ceci, comme d'habitude, avec des moyens financiers très limités, mais avec un enthousiasme croissant. Des femmes d'autres cantons ont d'ailleurs été invitées par l'UFF à participer à la campagne féministe, et ceci avec succès: D'autres listes seront probablement établies dans les cantons de Berne et des Grisons.

Stella Jegher

Congrès des femmes suisses: le passé, enseignement du présent

Marcher a toujours été un bon moyen de prouver le mouvement. C'est ce qu'ont fait les femmes. Quatre congrès ont jalonné leur marche. Celui de 1996 est l'occasion de poursuivre sur la lancée de 1896.

Le 5^e congrès des femmes suisses est tourné vers l'avenir. Il donne aux femmes la chance de pouvoir dire ce qu'elles veulent dans cette perspective et quelle part de responsabilité elles comptent y prendre. Et aussi d'affirmer leur solidarité par delà leurs différences. Il y aura des confrontations, mais il y aura aussi beaucoup de rencontres: les «anciennes», celles qui ont vécu 1975 dont est sorti l'article sur l'égalité, peuvent en témoigner.

Un bref regard en arrière n'est pas inutile au moment de se tourner vers l'avenir. Il permet de prendre conscience du rôle que les congrès antérieurs ont joué et de leur importance. Il permet aussi de mesurer le chemin parcouru et de prendre confiance dans ses forces pour la nouvelle étape.

Les archives de FS conservent bien heureusement un article d'Emilie Gourd paru dans le numéro 127 du journal, alors appelé *Le Mouvement féministe*, du 2 octobre 1921. Elle y rappelle ce qu'a été le premier congrès en septembre 1896:

«Nos aînées nous l'ont souvent dit, quelles révélations il (le Congrès de 1896) leur apporta, quels horizons il ouvrit à celles qui entraient avec une certaine timidité encore dans le mouvement féministe, quel élan il donna à l'activité des autres, déjà plus avancées et plus compréhensives des besoins nouveaux de la femme, quel désir de groupement et de coordination de leurs efforts il leur inspira... Féminisme alors assurément très modéré. Certains problèmes qui nous passionnent actuellement et que personne n'aurait plus l'idée de qualifier d'extrêmes, et notamment la revendication essentielle et pressante, qui est devenue pour nous la base indispensable et la racine profonde de toutes les autres – le droit de vote – furent simplement mentionnés, effleurés, et prudemment remis à d'autres temps... Les questions qui, au contraire, furent largement traitées au Congrès touchaient à l'éducation, puis à l'enseignement professionnel de la femme. Et c'était parfaitement logique...

L'inégalité de salaires entre l'homme et la femme accomplissant le même travail est encore de règle dans de nombreuses professions...

Mais nous avons avancé cependant. Il y aurait ingratitude, et coupable ingratitude

à ne pas le reconnaître. Et cette avance ne se manifeste pas seulement par des faits, mais aussi par une atmosphère... par le nombre de celles qui se pressent derrière nous et avec nous, alors que les congressistes de 1896 n'étaient qu'une minorité d'élite. Certes, les temps ne sont pas faciles, et le vent réactionnaire qui souffle sur notre pays entrave à chaque instant notre marche (Emilie Gourd écrit en 1921!) Pays à la fois de traditions anciennes et de démocratie avancée, nous nous heurtons constamment à cette double barrière des préjugés tenaces et des consultations populaires. Mais de plus en plus, nous nous sentons appuyées et soutenues par celles pour lesquelles, avec un désir de solidarité que rien ne peut démentir, nous travaillons. Les pionnières de 1896 ont creusé le sillon. Depuis vingt-cinq ans, il a été ensemené. La moisson n'est pas mûre, oh! non. D'ailleurs, pourra-t-elle jamais l'être, si la marche ascendante doit se continuer, et si toute réforme obtenue doit entraîner avec elle la demande d'une autre? Mais déjà, sur bien des points, le blé lève.

Une nouvelle moisson se prépare pour janvier 1996...



L'Ecole des hautes études commerciales (HEC) ouvre l'inscription pour un poste de

**professeur-e
de sciences
actuarielles**

avec orientation assurances sur la vie et assurances de pension. Il s'agit d'un poste à temps partiel (professeur-e associé-e ou, en cas de fractionnement du poste, professeur-e-s extraordinaires). Exigences: doctorat, publications scientifiques, expérience pratique. Entrée en fonction: 1^{er} septembre 1995.

Avant de déposer leur candidature, les intéressé-e-s voudront bien demander le cahier des charges au prof. O. Blanc, doyen de l'Ecole des HEC, BFSH 1, 1015 Lausanne, tél. 021/692 33 40, fax 021/692 33 45. Délai de candidature: **15 avril 1995**.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.



La Faculté de médecine de l'Université de Lausanne met au concours le poste de

**professeur-e ordinaire
d'orthopédie et de
traumatologie**

avec fonction hospitalière de chef du Service d'orthopédie et de traumatologie de l'appareil moteur.

Les candidat-e-s doivent pouvoir faire état d'une longue expérience dans le domaine de la clinique et de la recherche, et être en mesure d'assurer un enseignement universitaire de haut niveau.

Les candidat-e-s sont prié-e-s de faire parvenir leur curriculum vitae et leur dossier scientifique au professeur C. Perret, doyen de la Faculté de Médecine, Rue du Bugnon 9, CH-1005 Lausanne, **jusqu'au 30 avril 1995**. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

Interruption de grossesse: le temps des choix

Conseil national, 2 février 1995: bloqué depuis 1987, le débat sur la décriminalisation de l'interruption de grossesse est relancé en Suisse.

Par 91 voix contre 85, la Chambre du peuple a donné suite à l'initiative de la socialiste zurichoise Barbara Haering-Binder, contresignée par 60 députés, qui demande que l'avortement ne soit plus punissable durant les premières semaines de la grossesse. La commission des affaires juridiques du National est chargée de formuler des propositions concrètes. Une décision qui réjouit particulièrement le groupe de travail «Interruption de grossesse», regroupant les principales associations féminines suisses et celles qui s'engagent sur le front en vue de la révision d'un régime juridique répressif qui date de 1942.

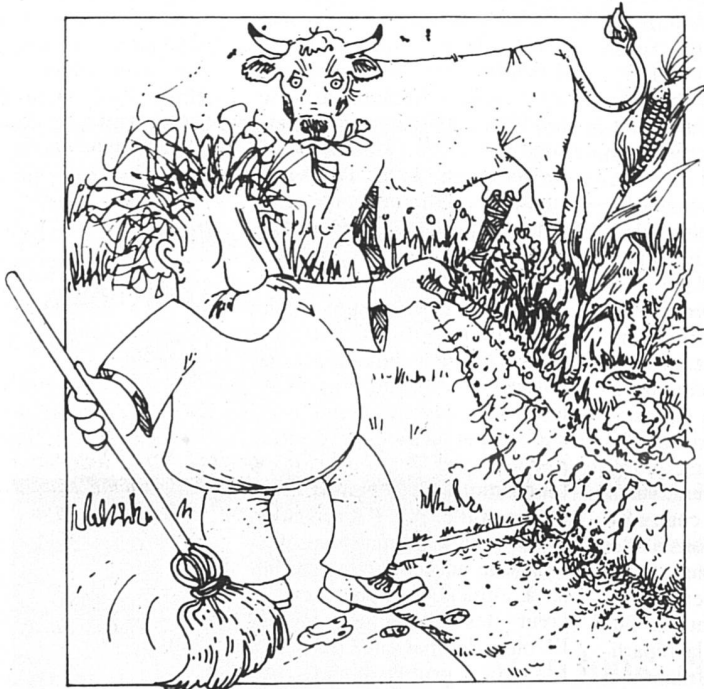
Même acquis à six petites voix près, ce résultat ouvre la voie à une nouvelle réglementation qui corresponde à la réalité des faits, note Anne-Marie Rey, présidente de l'Union suisse pour la décriminalisation de l'avortement (USPDA), et qui respecte, de plus, l'autonomie de décision des femmes et leur dignité. Et d'affirmer dans la foulée que le groupe de travail «Interruption de grossesse» mettra tout en œuvre pour accompagner le travail des parlementaires dans l'élaboration d'un projet de loi progressiste.

Nombre de commentateurs, de même que certains parlementaires qui ont voté contre l'initiative craignent que la réouverture du débat sur l'avortement ne réveille de vieux antagonismes face à une situation de libéralisation en douceur dans la plupart des cantons. Il faudra mobiliser toutes les énergies disponibles pour expliciter la démarche de Barbara Haering-Binder. Une démarche dont le but n'est rien d'autre que de mettre un terme à une situation hypocrite, qui, de plus, crée de choquantes inégalités de traitement entre les femmes suivant leur canton de domicile et leur situation sociale.

Le Code pénal suisse, datant de 1942, considère l'avortement comme un crime punissable par la prison, sauf si la santé de la mère est sérieusement menacée d'une atteinte grave et permanente. L'intervention doit être pratiquée par un médecin sur avis conforme d'un second médecin. Les cantons sont tenus de prendre les dispositions légales adéquates.

Un sujet très chaud

Au début des années 70, plusieurs initiatives veulent abroger ces dispositions pénales. Elles déclenchent aussitôt l'opposition déclarée des adversaires de toute libéra-



Rouvrir le débat sur l'avortement c'est aussi cesser de se cacher la réalité.

lisation. A trois reprises, le peuple est appelé à donner son avis. En 1977, l'initiative de l'USPDA pour la solution des délais (interruption de grossesse autorisée pendant les douze premières semaines) est rejetée. En 1978, la loi sur la protection de la grossesse et le nouveau régime de son interruption (détresse sociale grave de la future mère et troisième avis conforme demandé, celui d'une assistante sociale) connaît le même sort. En 1985, l'initiative pour le droit à la vie (interdiction totale de l'avortement) est elle aussi nettement rejetée.

Tout au long de cette période, où se révèle la division des Suisses en deux camps irréductibles, des parlementaires fédéraux et des cantons cherchent à concilier partisans et adversaires d'une libéralisation, en préconisant une solution fédéraliste qui autoriserait les cantons à opter, selon leur sensibilité et leur pratique, pour la solution des délais. Le Conseil des Etats s'y oppose catégoriquement. Le Conseil national, jugeant la situation totalement bloquée, classe l'affaire en 1987.

Or, parallèlement, le nombre de cantons qui ont assoupli leur position ne cesse d'augmenter. L'Association suisse pour le

droit à l'avortement et à la contraception (ASDAC) a classé les cantons, dans sa brochure remise à jour en janvier dernier *Interruption de grossesse en Suisse* (*), en trois catégories: les cantons libéraux (treize), les cantons moyennement restrictifs (six) et les cantons rétrogrades (sept). Tous les cantons romands figurent parmi les cantons libéraux, à l'exception de celui du Valais, classé moyennement restrictif.

L'ASDAC montre cependant clairement les inégalités de traitement selon la situation géographique et sociale des femmes qui se voient dans l'obligation d'interrompre leur

grossesse. Il existe encore des cantons qui n'ont prévu aucune loi d'application de la «procédure d'exception» du Code pénal, ni même de centre d'information sur la grossesse et la contraception. Dans ces cantons de Suisse centrale et orientale, les médecins envoient leurs patientes dans les grandes villes du Plateau suisse. Certains cantons moyennement restrictifs réservent les possibilités d'IVG à leurs seules ressortissantes. Du fait que l'information circule plus difficilement dans les cantons «conserva-

teurs», les grossesses sont parfois détectées avec du retard. Or les interruptions de grossesse de plus de douze semaines, possibles pour des raisons strictement médicales, sont généralement refusées en Suisse pour des motifs psycho-sociaux, ce qui oblige ces femmes à se rendre aux Pays-Bas ou en Grande-Bretagne.

Si l'intervention ambulatoire gagne du terrain par rapport à l'hospitalisation dont la durée est en voie de diminution (de trois jours à un), la méthode par curetage conserve la prépondérance, par rapport à la méthode Karman (plus douce) qui n'est pratiquée que par quelques cabinets privés en Suisse allemande et au Tessin.

Des faits mis en évidence par l'ASDAC qui montrent la nécessité de relancer franchement le débat sur l'interruption de grossesse en Suisse, dans le but de mettre la loi en harmonie avec la pratique. Ce qui n'oblige aucune femme à avorter contre sa volonté et sa conscience.

Anne-Marie Ley

(*) *Interruption de grossesse en Suisse, loi, pratiques et prévention*, ASDAC, Case postale 12, 1001 Lausanne (20 francs, port et emballage compris).

Loi sur l'égalité

(aml) – Un pas en avant quand même: le Conseil national a finalement accepté, lors de la session spéciale de janvier, d'étendre à l'embauche l'interdiction de discriminer entre hommes et femmes, malgré une offensive de la dernière heure menée par les éléments conservateurs du Parlement. Il a campé en revanche sur ses positions, en ne limitant l'allègement du fardeau de la preuve qu'aux seuls litiges relatifs au salaire. Il a fait plusieurs pas en direction du Conseil des Etats, sur le dossier chaud du harcèlement sexuel sur les lieux de travail, que ce soit en reconnaissant la responsabilité de l'employeur, sa mission en vue de faire cesser de tels agissements et le versement d'une indemnité pouvant atteindre six mois de salaire. Il a revanche tenu à énumérer les cas de harcèlement. Mais surtout, il a maintenu le droit pour une organisation syndicale ou féminine de représenter une personne victime de discrimination sans exiger qu'elle y consente expressément, sur le score serré de 86 voix contre 84. La commission du Conseil des Etats proposera à ses pairs, vraisemblablement en mars, d'étendre l'allègement du fardeau de la preuve à la répartition du travail, à la formation et au perfectionnement professionnels, mais pas à l'embauche. Elle s'est, par ailleurs, ralliée à la décision du Conseil national en matière de harcèlement sexuel.

Pro Patria

Soutien aux associations féminines

(aml) – Le produit de la collecte Pro Patria 1995 sera versé aux associations féminines regroupées dans l'action nationale «Un dynamisme pour la Suisse». Fondée en 1909, la Fondation Pro Patria s'est fixé pour but de soutenir les valeurs fondamentales de la culture et de la société. Un million de femmes font partie de ces organisations féminines qui, depuis plus d'un siècle, œuvrent de façon pratique et décentralisée à l'amélioration de la condition féminine, que ce soit sur le plan politique, professionnel, social ou culturel. 1995 sera, selon

Walter Leu, président de la fondation, l'occasion de renforcer l'action de ces organisations par un soutien financier provenant de la vente des timbres, tax-cards et insignes du 1^{er} août.

Huit associations de femmes ont mis au point pour 1995 des actions, dont le dénominateur commun est de définir des perspectives d'avenir dans les domaines où chacune s'engage en priorité.

Qualifications professionnelles des femmes en général et solidarité active avec les candidates aux élections fédérales d'octobre figurent parmi les priorités de l'Alliance de sociétés féminines suisses. La lutte contre la violence est le thème de réflexion de la Fédération suisse des femmes protestantes, tandis que la gestion des conflits est celui de la Ligue suisse de femmes catholiques. Concevoir son propre projet publicitaire est une manière pour la SAFFA d'encourager les femmes à affirmer leurs qualités. Une stratégie similaire est choisie par la Société d'utilité publique des femmes suisses. La promotion de l'égalité est le thème traité par l'Association suisse pour la formation professionnelle en économie familiale. L'alimentation saine est au cœur des préoccupations de l'Union des paysannes suisses. L'avenir professionnel des femmes est enfin le thème de prédilection du Fonds de bourses pour femmes.

(Pour tout renseignement, consulter l'Infotel 01/418 41 18).

Assurance maternité

La politique familiale et son arlésienne

(aml) – «La Suisse est un pays vieux, les démographes s'en inquiètent, le monde politique assez peu». Phrase clé d'un ouvrage(*), rédigé avant le projet d'assurance maternité de Ruth Dreifuss, qui procède à un tour d'horizon complet de la politique familiale en Suisse, définit la notion de famille et présente les partis politiques et groupes de pression qui pèsent de toute leur influence dans ce domaine particulièrement sensible.

Ce travail de recherche, réalisé par des étudiant-e-s de l'Institut d'études sociales de Genève, procède aussi à l'analyse de cinq épisodes qui ont jalonné l'histoire

mouvementée de la politique familiale de 1945 à nos jours, ponctuée par les échecs successifs des tentatives d'instaurer une véritable protection de la maternité, faute de pouvoir dégager un réel consensus.

Mais surtout, les auteur-e-s de cet ouvrage ont cherché à comprendre les raisons de ces affrontements qui mènent à l'impasse. Une lecture utile pour dégager les lignes de force d'une politique familiale solidaire en faveur des celles et ceux qui assurent la relève de la population du siècle prochain.

(*) *L'assurance maternité*, Alain Aebi, Danielle Dessoulavy, Romana Scenini, Les Editions IES, Genève.

Politiques

Les femmes à la conquête des villes

(c) – Les femmes sont de plus en plus nombreuses à siéger dans des gouvernements muni-

cipaux. Selon des indications fournies par l'Union des villes suisses, 157 sièges sur 842 des exécutifs municipaux des villes suisses de plus de 10 000 habitants étaient occupés en 1994 par des femmes (date de référence: 1^{er} juin). Cela représente une part de 19%, en hausse de 3 points par rapport à l'année précédente. La même année, la part des femmes était bien supérieure dans les exécutifs des villes de plus de 100 000 habitants (Zurich, Bâle, Berne, Genève et Lausanne): 34% contre 29% en 1993. Dans les petites villes de 15 000 à 20 000 habitants, la part des femmes était à peine supérieure à la moyenne, avec 21% contre 19% en 1993. En revanche, dans quatre villes de 50 000 à 100 000 habitants, Bienne, Lucerne, Saint-Gall et Winterthur, les femmes, avec 15%, étaient sous-représentées (15% également en 1993). C'est dans les villes moyennes de 20 000 à 50 000 habitants que les femmes étaient le moins nombreuses (14% contre 10% en 1993). (Source: SDES).

EPFL
ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

met au concours,
pour son **Département de chimie**, un poste de

professeur-e en génie chimique

Le-la candidat-e choisi-e devra développer un programme de très haut niveau international en génie chimique. Il-elle doit avoir des compétences dans un des domaines suivants: génie des séparations en milieux poreux, transferts et réactions hétérogènes, analyse fonctionnelle et optimisation des procédés chimiques.

Les candidats-e-s doivent être fortement intéressé-e-s par l'enseignement du génie chimique à tous les niveaux universitaires.

Les candidat-e-s doivent avoir démontré leurs capacités à développer des concepts scientifiques originaux et à mener une recherche de pointe. Une expérience industrielle est très souhaitable.

Les candidatures féminines sont particulièrement bienvenues.

Délai d'inscription: 31 mai 1995.

Entrée en fonction: à convenir.

Les personnes intéressées sont invitées à demander le dossier relatif à ce poste à la:

Présidence de l'EPFL,
CE-Ecublens, CH-1015 Lausanne, Suisse.